L'extourne est une méthode de traitement des charges à payer et des produits à recevoir qui donne la compétence à l'ordonnateur pour solder les opérations de l'année N-1 – exercice antérieur- en année N –exercice en cours- contrairement aux ordres de paiement ou aux encaissements qui sont uniquement de la responsabilité de l'agent comptable.

L'extourne concerne les opérations affectant la section de fonctionnement mais également à partir de cette année les opérations de la section des opérations en capital.

Les charges à payer et les produits à recevoir s'enregistrent après le basculement comptable et permettent de rattacher les opérations au bon exercice budgétaire.

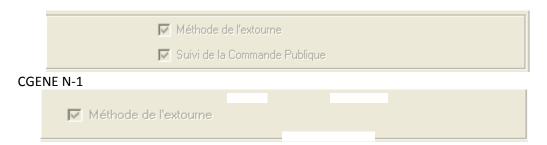
#### Table des matières

1.	Préalables	2
2.	Rappel de la chronologie des opérations	2
3.	En année N-1 : comptabilité de l'exercice antérieur	3
a	a. En comptabilité budgétaire :	3
k	b. En comptabilité générale :	
4.	En année N – comptabilité de l'exercice en cours	7
a	a. En comptabilité budgétaire :	7
	La réception du fichier de l'extourne	7
	Le mandat définitif des charges à réception des factures	10
	La situation des dépenses engagées	14
	Le transfert des écritures	15
k	b. En compta générale de l'exercice en cours	15
	Réception du fichier : 2 types d'écritures	15
	Le paiement des fournisseurs	16
	- Mandat = ou inférieur à l'extourne	16
	- Mandat > extourne	16
	Le mandat d'extourne	17
	Fiches de compte	17
	- Le compte d'extourne	17
	- Les comptes de charge	17
5.	La gestion des prélèvements automatiques	18
ā	a. Avant basculement : lorsque la facture est arrivée dans l'établissement	18
	En comptabilité budgétaire	18
	En comptabilité générale :	20
	• En comptabilité générale de l'exercice 2015 : constat du prélèvement	21
k	b. Après basculement : la facture non parvenue au 31/12	22
6.	Comptes liés à l'extourne	
7.	Schéma des écritures comptables	25
a	a. L'extourne	
k	b. Le traitement préconisé des prélèvements automatiques réalisés sur N mais dont la charge se ratta	ache à
ľ	N-1 27	
	Avant basculement : paiement sur la base de la facture reçue	27
	Après basculement : facture non reçue au 31/12       facture évaluée et extournée	
8.	Concordances entre les comptes de classes 6 et2, 7 et 1 avec les comptes de CAP et PAR	<b>2</b> 9
^	Classaira	2 -

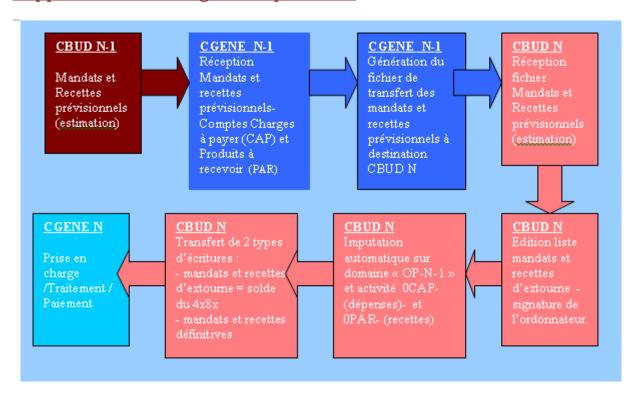
## 1. Préalables

- Suite à la généralisation de l'extourne, cette option est dorénavant pré cochée et inaccessible dans les paramètres de tous les établissements en comptabilité budgétaire exercice en cours (N) ET en comptabilité générale exercice antérieur (N-1).

#### CBUD N



# 2. Rappel de la chronologie des opérations



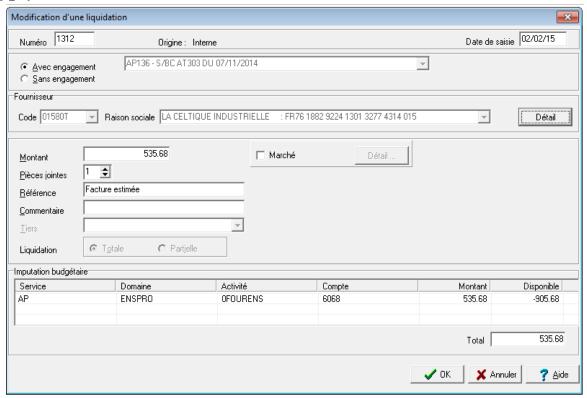
# 3. En année N-1 : comptabilité de l'exercice antérieur

# a. En comptabilité budgétaire :

L'ordonnateur émet des « mandats prévisionnels » imputés sur le Service – Domaine- Activité- et le Compte correspondants à la nature de la dépense. Ces mandats prévisionnels concernent des dépenses dont le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours mais dont les factures n'ont pas été encore transmises à l'EPLE.

Ces opérations s'effectuent dans les conditions habituelles. Ces mandats prévisionnels sont comptabilisés en - charges brutes – charges nettes- dans la situation des dépenses engagées.

Sur les mandats qui concernent un fournisseur autre que « Divers créanciers » ou fournisseur dont le mode paiement est « 8- Autre » est inscrit la mention « liquidations provisoires – prestations certifiées réalisées au 31/12 N-1 ».





#### Il est fortement conseillé d'éviter les factures non parvenues sur le service OPC.

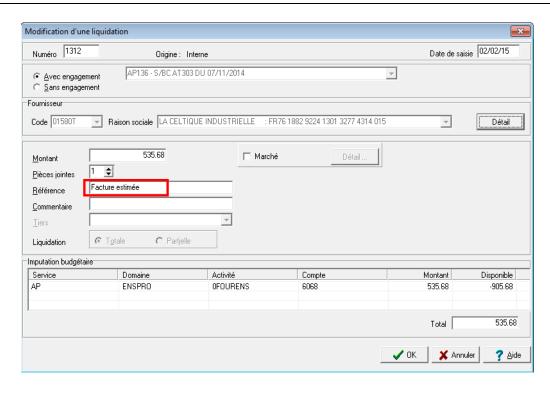
Si des mandats prévisionnels sont comptabilisés dans le service OPC, il faut obligatoirement renseigner une fiche d'inventaire dans le logiciel de comptabilité patrimoniale, car malgré l'absence de facture il se peut que le matériel soit déjà mis en service. Les amortissements devront être saisis dans l'exercice N -1(2014).

En cas de différence entre le montant prévisionnel et le montant réel de la facture sur OPC, il conviendra de penser à corriger les écritures d'amortissement et mettre à jour les fiches d'inventaire.

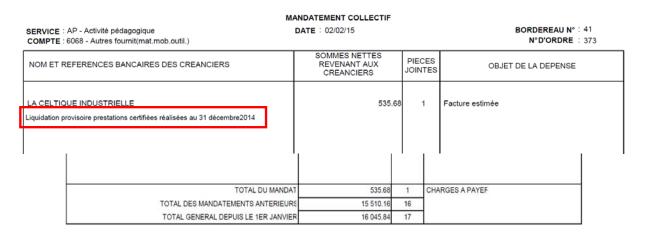
Si la facture réelle est supérieure au montant estimé (ou extourné) et que sur l'exercice N (2015), les crédits ouverts sur OPC sont insuffisants ou inexistants, il conviendra d'ouvrir des crédits par décision budgétaire modificative (de type 2 si financement sur subvention sous condition d'emploi ou de type 3 en cas de financement par l'établissement).

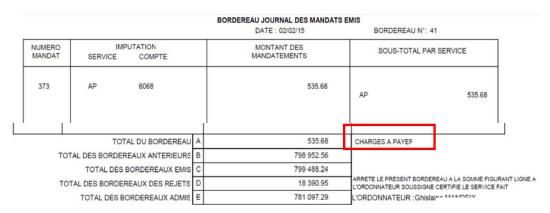
Le comptable ne peut pas payer en situation de dépassement de service alors que sa responsabilité est appréciée au moment du paiement.

Enfin, si des mandats prévisionnels sont comptabilisés dans OPC, il convient d'émettre les titres de recettes dans OPC. En cas de financement sur subvention sous condition d'emploi. Si tel n'est pas le cas, tous les mandats comptabilisés vont générer une diminution du fonds de roulement sur l'exercice en cours.



Dans les références, vous avez la possibilité d'indiquer le numéro du bon de commande afin de pouvoir rapprocher le mandat définitif avec la facture finale.

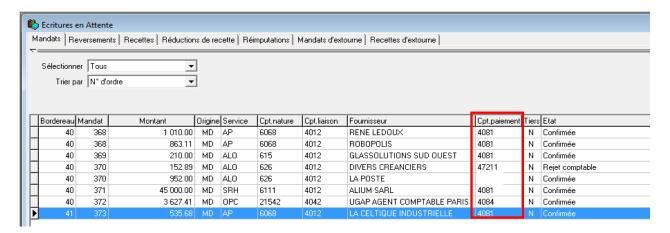




Il peut y avoir plusieurs mandats de charges à payer. L'ordonnateur transfère ensuite les écritures au comptable.

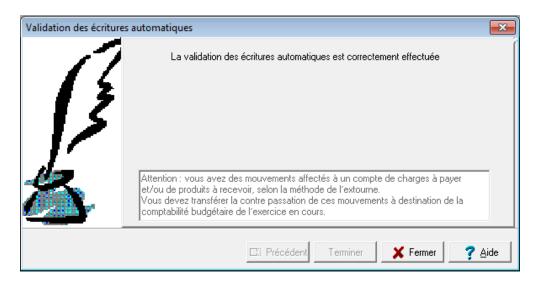
### b. En comptabilité générale :

L'agent comptable réceptionne les écritures, les affecte à un compte de charges à payer (liste pré définie), puis valide les écritures automatiques.

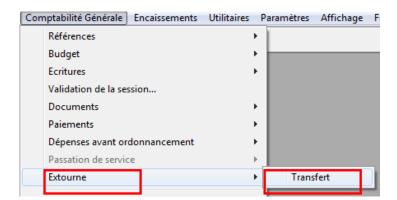


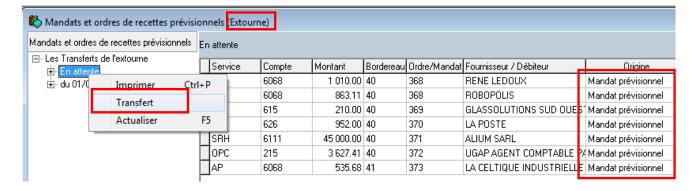
Le compte de paiement est automatiquement mis à « 4081 ». Les autres comptes disponibles sont : 4084-4282-4286-4382-4386-4482-4486-4686.

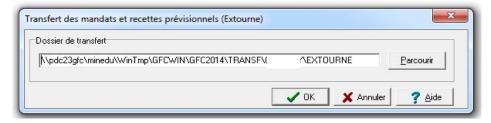
A la validation apparait un avertissement relatif à la confection du fichier de transfert à destination de la Comptabilité Budgétaire exercice en cours (N) de l'établissement concerné :

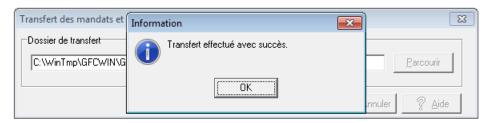


Après chaque validation des écritures en attente et à l'aide de la fonctionnalité « extourne » accessible dans « GFC comptabilité générale » de l'année N-1 — exercice antérieur-, le comptable constitue le fichier de transfert des écritures correspondant aux charges à payer à destination de l'ordonnateur qui va les réceptionner en Comptabilité Budgétaire de l'exercice en cours (année N). Ce fichier d'extourne contient toutes les informations de la liquidation provisoire.





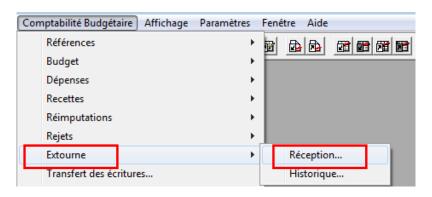


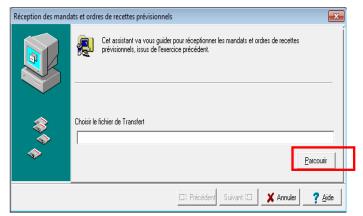


Ce fichier est à réceptionner en comptabilité budgétaire de l'exercice en cours (N).

# 4. En année N - comptabilité de l'exercice en cours

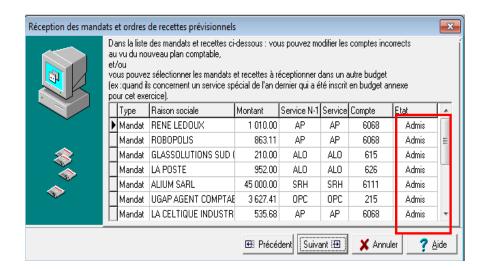
- a. En comptabilité budgétaire :
  - La réception du fichier de l'extourne





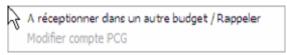
Cliquer sur le bouton « Parcourir » GFC se place d'office dans le bon répertoire.





A cette étape de l'assistant de réception du fichier des mandats et recettes prévisionnels, <u>dans la majorité des cas</u>, et dans la mesure où toutes les opérations sont à l'état « Admis » vous poursuivrez la réception en cliquant sur « suivant ».

<u>Cas particuliers</u>: dans les situations où, entre 2 exercices, l'établissement a décidé de modifier le suivi d'une activité – exemple: création d'un BA en N (exercice en cours) pour le suivi d'une activité gérée dans le BP en N-1 (exercice antérieur) -cette fenêtre permet de sélectionner les mandats et recettes prévisionnels saisis en exercice N-1 dans le BP pour les rattacher au nouveau Budget (dans notre exemple BA). Pour chaque opération, même si celle-ci est à l'état « Admis », clic droit et possibilité d'indiquer si l'opération sélectionnée doit être réceptionnée dans un autre budget.



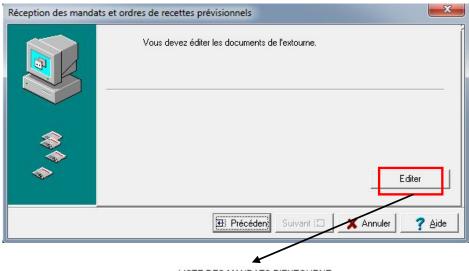
L'option « Rappeler » permet de rectifier le choix « Réceptionner une opération X dans un autre budget ».

Exemple de situation possible pour laquelle cette option pourrait être utilisée :

- en 2014, une activité était suivie en Service Spécial du Budget principal de l'établissement,
- en 2015, cette activité est suivie dans un Budget Annexe de cet établissement.

Par la même procédure –clic droit et accès aux options « A réceptionner dans un autre budget/Rappeler » et « Modifier compte PCG » il est possible de modifier un compte <u>d'une opération de la section « Opérations en capital » quand entre 2 exercices le Plan Comptable Général a été modifié.</u> Dans ce cas, l'opération sera à l'état « A modifier ».

Fabrice Cormary - Académie de Toulouse.



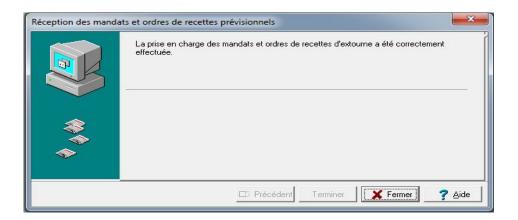
LISTE DES MANDATS D'EXTOURNE

					Pièce d'origine			
Numéro	Imputation	Fournisseur	Montant	Imputation	Réf. Liquidation	No Bord.	No Mandat	No Liquid.
1	AP - OP-N-1 - 0CAP 6068	RENE LEDOUX	1 010.00	AP - 6068	Fact estimée	40	368	1306
2	AP - OP-N-1 - 0CAP 6068	ROBOPOLIS	863.11	AP - 6068	fact estimée	40	368	1307
3	ALO - OP-N-1 - 0CAP 615	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	210.00	ALO - 615	FACT ESTIMEE	40	369	1305
4	ALO - OP-N-1 - 0CAP 626	LA POSTE	952.00	ALO - 626	facture estimée	40	370	1311
5	SRH - OP-N-1 - 0CAP 6111	ALIUM SARL	45 000.00	SRH - 6111	fact estimée	40	371	1308
6	OPC - OP-N-1 - 0CAP 215	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	3 627.41	OPC - 215	Facture estimée	40	372	1309
7	AP - OP-N-1 - 0CAP 6068	LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	535.68	AP - 6068	Facture estimée	41	373	1312

TOTAL 52 198.20 L'Ordonnateur,

#### Document à faire signer par l'ordonnateur

Le domaine OP N-1 est automatiquement créé par GFC ainsi que l'activité 0CAP- pour les dépenses extournées et 0PAR- pour les recettes



Après réception du fichier des charges extournées, la situation des dépenses engagées comporte une nouvelle page consacrée exclusivement aux mandats d'extourne (en fin d'édition) :

#### SITUATION DES DEPENSES ENGAGEES PAR SERVICE

Présentée par service, pour l'ensemble

#### **EXTOURNE**

SERVICE : AP- Activité pédagogique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1	PP-N-1 Opérations année N-1		1					2 408.79
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	2 408.79						2 408.79
TOTAL		2 408.79						2 408.79

#### SERVICE: ALO- Administration et logistique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-		1 162.00						1 162.00
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	1 162.00						1 162.00
TOTAL		1 162.00						1 162.00
TOTAL SERVICES GENERAL	TOTAL SERVICES GENERAUX							3 570.79

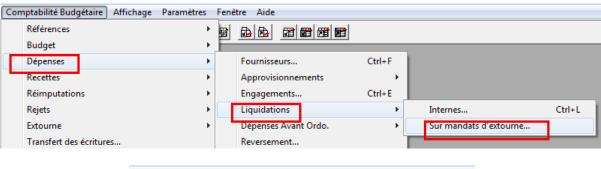
#### SERVICE: SRH- Restauration et hébergement

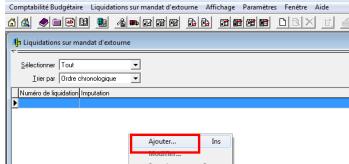
DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N	P-N-1 Opérations année N-1							45 000.00
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	45 000.00	)					45 000.00
TOTAL	•	45 000.00	)					45 000.00
TOTAL SERVICES SPECIAL	45 000.00						45 000.00	
TOTAL SECTION DE FONC	FIONNEMENT	48 570.79						48 570.79

Nota: les crédits sont ouverts automatiquement par GFC

<u>Nota</u>: l'opération d'extourne s'effectue dans le même Service et sur le même compte que l'opération provisoire. Cependant, si le service n'a pas été ouvert au budget de l'année N alors la liquidation définitive s'effectue au service ALO (cas d'un Budget Principal).

## Le mandat définitif des charges à réception des factures





L'ordonnateur sélectionne dans « Raison sociale » le fournisseur bénéficiaire de la liquidation, et sélectionne dans « Mandat d'extourne » le mandat concerné.

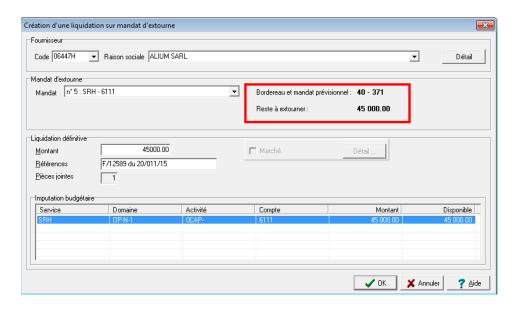
Les informations contenues dans la liquidation provisoire s'affichent automatiquement : « Bordereau et Mandat prévisionnel » et « Reste à extourner ».

Il saisit alors le montant définitif à liquider et les références de la facture. Les informations de la liquidation s'affichent automatiquement dans la zone « Imputation budgétaire ».

Dans les références, il convient de renseigner le numéro de facture reçue. GFC garde en mémoire ce qui a été saisi en exercice N-1 dans les références. Ces informations vont apparaître sur le mandat ; il convient de les mettre à jour.

#### Liquidation définitive = mandat prévisionnel effectué en N-1

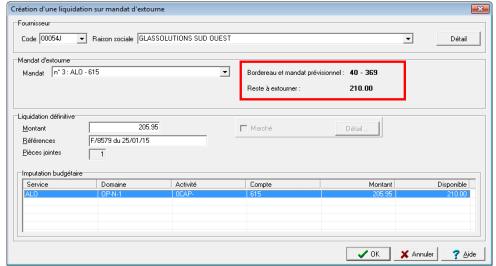
Cas n°1 - une liquidation au service SRH compte 6111 pour un montant estimé de 45 000,00 €. La liquidation définitive est identique au montant prévisionnel



### - Liquidation < mandat prévisionnel effectué en N-1

Fabrice Cormary – Académie de Toulouse.

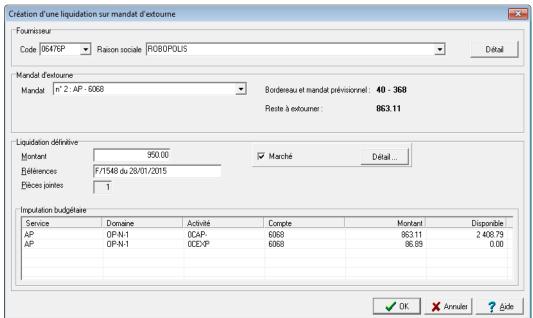
Cas n°2 - une liquidation au service ALO compte 615 pour un montant estimé de 210,00 €. La liquidation définitive est de 205,95 €.



Si les mandats prévisionnels ont été comptabilisés dans OPC (opération d'investissement), il faut obligatoirement mettre à jour la fiche d'inventaire dans le logiciel de comptabilité patrimoniale et régulariser le montant de l'amortissement de l'année N-1 et son éventuelle neutralisation.

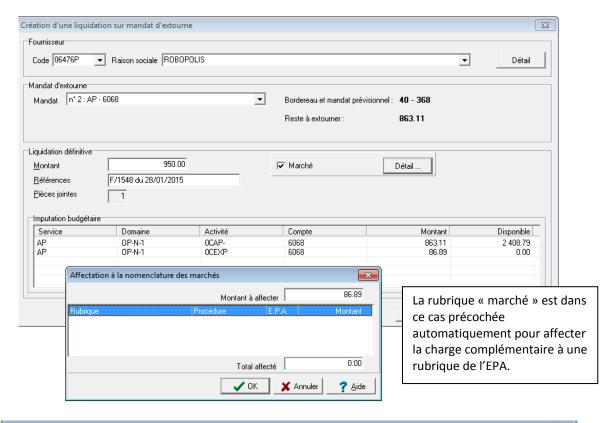
#### <u>Liquidation > au mandat prévisionnel effectué en N-1</u>

Cas n°3 - une liquidation au service AP compte 6068 pour un montant estimé de 863,11 €. La liquidation définitive est de 950,00 €.



Si les mandats prévisionnels ont été comptabilisés dans OPC (opération d'investissement), il faut obligatoirement mettre à jour la fiche d'inventaire dans le logiciel de comptabilité patrimoniale et régulariser le montant de l'amortissement de l'année N-1 et son éventuelle neutralisation.

Imputation automatique de la différence sur les crédits de l'exercice en cours : OP N-1 - OCEXP + rubrique EPA à saisir





#### Attention - Opérations en capital :

Qu'il y ait des crédits ouverts ou non au Service OPC budget N –exercice en cours-, à partir du moment où une dépense définitive sur crédits d'extourne est en dépassement sur ces crédits, l'avertissement suivant s'affiche : « Attention : Dépassement des crédits disponibles du service ou les crédits ouverts au budget pour ce service peuvent ne pas être dédiés à cette opération – prise en charge de la différence entre le montant provisoire et le montant définitif-. Dans ce cas, vous devez ouvrir des crédits par DBM. »

Dans ces situations, afin que le comptable puisse prendre en charge ces opérations et assurer le paiement, <u>l'ouverture de crédits peut nécessiter une Décision Budgétaire Modificative de niveau 2 ou de niveau 3 – convocation du CA -. Attention aux délais de paiement.</u>

#### - Le mandat :

MANDATEMENT COLLECTIE BORDEREAU N°: 1 SERVICE : AP - Activité pédagogique COMPTE : 6068 - Autres fournit(mat.mob.outil.) DATE: 02/02/15 N°D'ORDRE SOMMES NETTES REVENANT AUX CREANCIERS PIECES JOINTES NOM ET REFERENCES BANCAIRES DES CREANCIERS OBJET DE LA DEPENSE ROBOPOLIS FR76 1390 7000 0081 8024 0521 758 950.00 F/1548 du 28/01/2015 CCBPERPPI YO Sur crédit d'extourne TOTAL DU MANDAT 950.00 TOTAL DES MANDATEMENTS ANTERIEURS TOTAL GENERAL DEPUIS LE 1ER JANVIER 950.00

## La situation des dépenses engagées

Dans la situation des dépenses engagées, les liquidations définitives sur mandats d'extourne figurent sur la page « Extourne » (en fin de document).

SITUATION DES DEPENSES ENGAGEES PAR SERVICE

Présentée par service, pour l'ensemble

#### EXTOURNE

SERVICE: A

AP- Activité pédagogique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1	DP-N-1 Opérations année N-1				863.11			1 545.68
	OCAP- Charges à payer méthode extourne				863.11			1 545.68
TOTAL	2 408.79	863.11		863.11			1 545.68	

#### SERVICE : ALO- Administration et logistique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1		1 162.00	1 131.95		1 131.95			30.05
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	1 162.00	1 131.95		1 131.95			30.05
TOTAL	TOTAL		1 131.95		1 131.95			30.05
TOTAL SERVICES GENERAL	3 570.79	1 995.06		1 995.06			1 575.73	

#### SERVICE: SRH- Restauration et hébergement

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1		45 000.00	45 000.00		45 000.00			
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	45 000.00	45 000.00		45 000.00			
TOTAL		45 000.00	45 000.00		45 000.00			
TOTAL SERVICES SPECIAUX	TOTAL SERVICES SPECIAUX		45 000.00		45 000.00			
TOTAL SECTION DE FONCTI	OTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				46 995.06			1 575.73

#### Impact sur l'exercice courant :

Charge complémentaire sur l'exercice en cours car montant définitif de la facture dépasse celui de la liquidation provisoire.

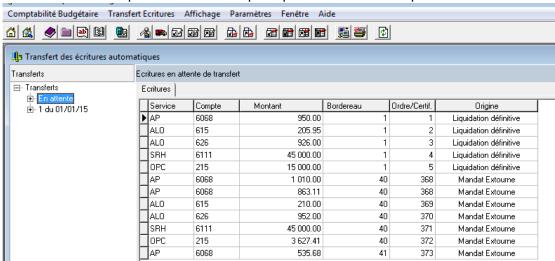
Décembre 2014-

#### Le transfert des écritures

L'ordonnateur transfère deux types d'écritures à l'agent comptable :

· Le mandat d'extourne, écriture automatique ne nécessitant aucune intervention de l'ordonnateur après la réception du fichier extourne issu de la comptabilité générale de l'année N-1. Ce mandat sera transféré seul ou avec des mandats de l'année N ou des mandats issus des liquidations définitives.

· Le mandat issu de la liquidation définitive qui va permettre la mise en paiement des factures



# b. En compta générale de l'exercice en cours

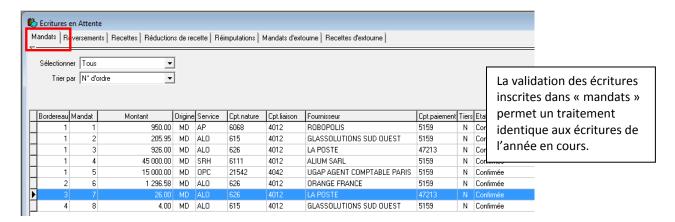
## **♣** Réception du fichier : 2 types d'écritures

#### Ecritures automatiques à réceptionner

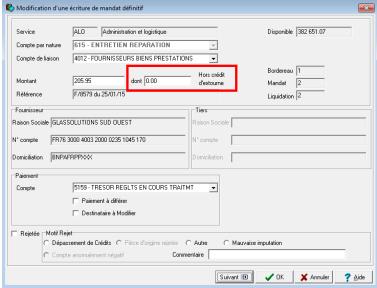
Transfert n°2 du 02/02/15

Service	Compte	Montant		Référence		Origine			
AP	6068	950.00	BORDEREAU	1 MANDAT	1	Mandatement			
ALO	615	205.95	BORDEREAU	1 MANDAT	2	Mandatement	Г		
ALO	626	926.00	BORDEREAU	1 MANDAT	3	Mandatement	<b> </b>		ent réel misseur
SRH	6111	45 000.00	BORDEREAU	1 MANDAT	4	Mandatement	L	au ioui	msscur
OPC	215	15 000.00	BORDEREAU	1 MANDAT	5	Mandatement			
Total Man	ndats	62 081.95							
AP	6068	863.11	BORDEREAU	40 MANDAT	368	Mandat d'extourne	1		
AP	6068	1 010.00	BORDEREAU	40 MANDAT	368	Mandat d'extourne			
ALO	615	210.00	BORDEREAU	40 MANDAT	369	Mandat d'extourne	۱Г	Ecritur	es qui
ALO	626	952.00	BORDEREAU	40 MANDAT	370	Mandat d'extourne	١,	solden	t les
SRH	6111	45 000.00	BORDEREAU	40 MANDAT	371	Mandat d'extourne	<b>/</b> L	4X8X	
OPC	215	3 627.41	BORDEREAU	40 MANDAT	372	Mandat d'extourne	1		
AP	6068	535.68	BORDEREAU	41 MANDAT	373	Mandat d'extourne	J		
Total Man	tal Mandats d'extourne 52 198.20								

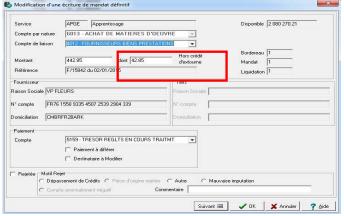
## Le paiement des fournisseurs



Mandat définitif = ou inférieur au mandat prévisionnel



Mandat définitif > mandat prévisionnel



#### Le mandat d'extourne



A la réception de ces opérations, seuls les comptes de liaison de classe 4 peuvent être modifiés.

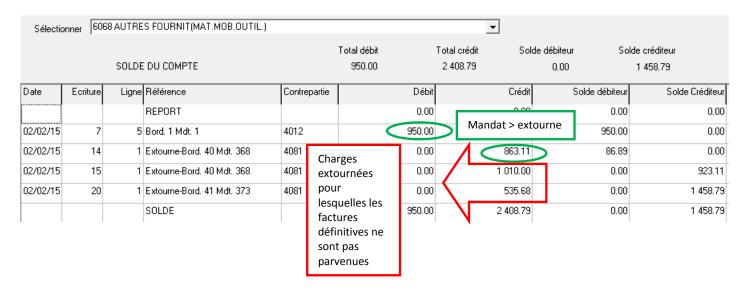
## Fiches de compte

#### Le compte d'extourne

Sélectio	onner 408	1 FOUR.I	FACT.NON PARVENUES			_		
					Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
		SOLDE	DU COMPTE		48 570.79	48 570.79	0.00	0.00
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débil	Cré	dit Solde débiteu	r Solde Créditeu
			REPORT		0.00	0.	0.00	0.0
02/02/15	6	1	BILAN D'ENTREE	890	0.00	48 570.	79 0.00	48 570.7
02/02/15	14	2	Extourne-Bord, 40 Mdt, 368	6068	863.11	0.	00 0.00	47 707.6
02/02/15	15	2	Extourne-Bord, 40 Mdt, 368	6068	1 010.00	0.	00 0.00	46 697.6
02/02/15	16	2	Extourne-Bord, 40 Mdt, 369	615	210.00	0.	00 0.00	46 487.6
02/02/15	17	2	Extourne-Bord, 40 Mdt, 370	626	952.00	0.	00 0.00	45 535.6
02/02/15	18	2	Extourne-Bord, 40 Mdt, 371	6111	45 000.00	0.	0.00	535.6
02/02/15	20	2	Extourne-Bord, 41 Mdt, 373	6068	535.68	0.	0.00	0.0
			SOLDE		48 570.79	48 570.	79 0.00	0.0

## - Les comptes de charge

Sélectio	onner 611	Mandat	= extourne						
		SOLDE	DU COMPTE		Total débit 45 000.00	Total crédit 45 000.00	Solde débite 0.0		lde créditeur 0.00
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Déb	it Cr	édit	Solde débiteur	Solde Créditeur
			REPORT		0.0	0	.00	0.00	0.00
02/02/15	7	5	Bord. 1 Mdt. 4	4012	45 000.0	0	.00	45 000.00	0.00
02/02/15	18	1	Extourne-Bord, 40 Mdt, 371	4081	0.0	45 000	.00	0.00	0.00
			SOLDE		45 000.0	0 45 000	.00	0.00	0.00



Lorsque la somme des mandats définitifs est supérieure aux mandats d'extourne la différence est une charge qui diminue les crédits disponibles de l'année.

En fin d'exercice, si la somme des mandats définitifs est inférieure aux mandats d'extourne, la différence s'analyse comme une diminution de la dépense.

Dans les deux cas, le résultat de l'exercice sera affecté, ce qui corrigera automatiquement l'estimation effectué au moment du calcul du résultat de l'exercice N-1. Le fonds de Roulement sera donc rétabli sur l'exercice N.

En recette, lorsque la somme des ordres de recettes prévisionnels est supérieure à la somme des ordres de recette réels la différence s'interprète en fin d'année comme une diminution de recette.

# 5. Cas particulier : la gestion des prélèvements automatiques

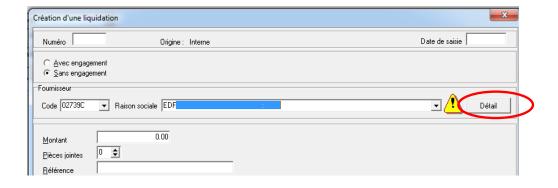
#### a. Avant basculement : lorsque la facture est arrivée dans l'établissement

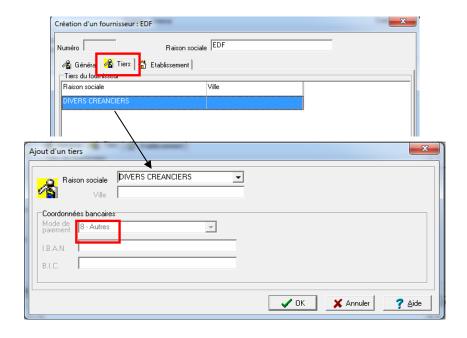
Lorsque l'établissement reçoit, avant la clôture de l'exercice, des factures concernant des charges dont les prélèvements seront effectués sur l'exercice 2015, il n'est pas « comptablement » correct d'attendre la période d'inventaire pour traiter les dépenses.

Le comptable ne peut pas transmettre le fichier des DAO du comptable car le prélèvement n'a pas encore eu lieu. Afin d'éviter l'utilisation impropre du fournisseur « divers créanciers » et éviter des risques de double paiement, il est conseillé de suivre le mode opératoire décrit ci-dessous.

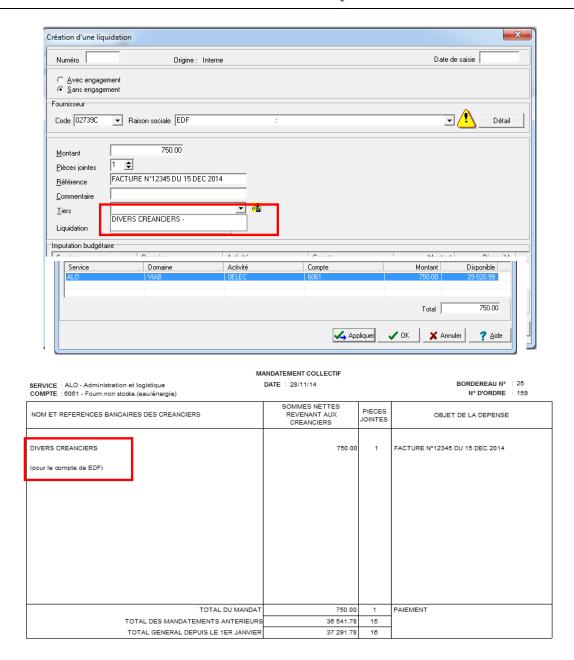
#### En comptabilité budgétaire

Il convient de mandater la facture de prélèvement au nom du fournisseur et d'indiquer en tiers « divers créanciers ».

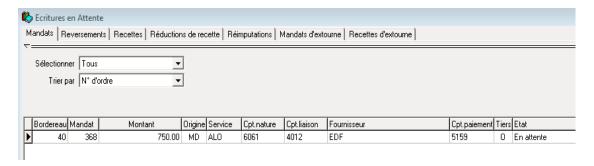




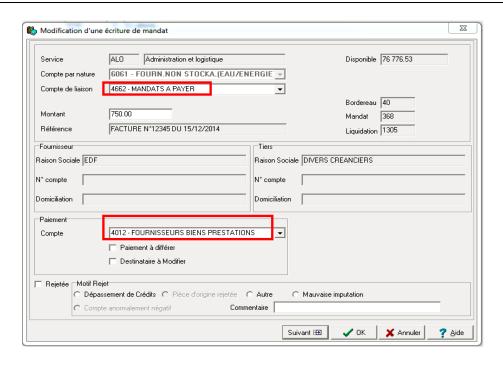




## En comptabilité générale :

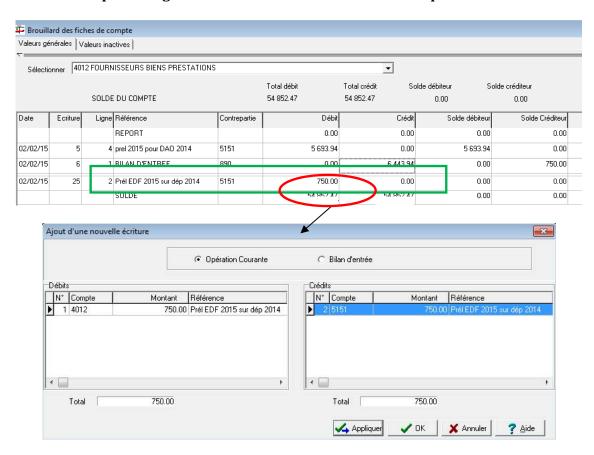


Il convient de modifier l'écriture automatique pour que le compte 4012 soit le compte de paiement. La charge est en effet mandatée sur l'exercice mais ne sera réellement payée qu'en 2015 après traitement du relevé DFT constatant le prélèvement automatique.



L'exercice comptable sera clôturé avec un bilan de sortie créditeur au 4012 enregistrant toutes les factures reçues en 2014 mais prélevées en 2015.

#### En comptabilité générale de l'exercice 2015 : constat du prélèvement



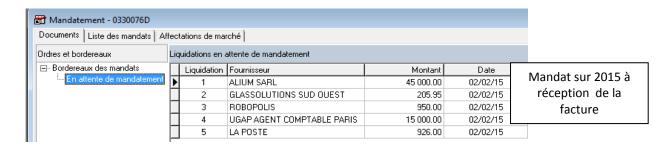
## b. Après basculement : la facture non parvenue au 31/12

Lorsqu'une facture dont le prélèvement intervient en 2015 alors qu'elle correspond à une charge de 2014 n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice comptable, il convient de rattacher la charge au bon exercice. La technique de l'extourne sera employée (cf. point 3).

Le mandat estimatif sera réceptionné au compte 4081 et fera l'objet d'un transfert à l'ordonnateur. Ce dernier, à réception de la facture définitive effectuera une liquidation sur mandat d'extourne.

#### Pièce d'origine Imputation Réf. Liquidation RENE LEDOUX AP - OP-N-1 - 0CAP- - 6068 1 010.00 AP - 6068 Fact estimée 368 1306 AP - OP-N-1 - 0CAP- - 6068 ROBOPOLIS 863.11 AP - 6068 fact estimée 40 368 1307 ALO - OP-N-1 - 0CAP- - 615 GLASSOLUTIONS SUD OUEST 210.00 ALO - 615 FACT ESTIMEE Mandat avec estimation du ALO - OP-N-1 - 0CAP- - 626 A POSTE 952.00 ALO - 626 acture estimée prélèvement qui sera effectué en 2015 OPC - OP-N-1 - 0CAP- - 215 UGAP AGENT COMPTABLE PARIS 3 627.41 OPC - 215 Facture estimée AP - OP-N-1 - 0CAP- - 6068 LA CELTIQUE INDUSTRIELLE 535.68 AP - 6068 Facture estimée TOTAL 52 198.20 L'Ordonnateur.

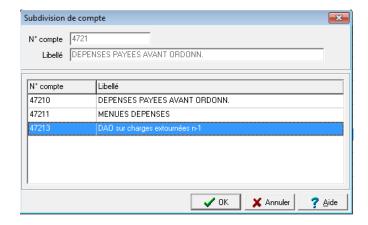
#### LISTE DES MANDATS D'EXTOURNE



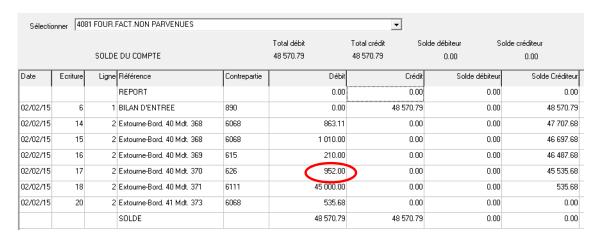


Ne pas générer de DAO du comptable avec les charges extournées. En effet, la régularisation de l'extourne suppose un paiement et ne peut donc pas faire l'objet d'une régularisation pour ordre. Le mandat doit être réel et au nom du fournisseur.

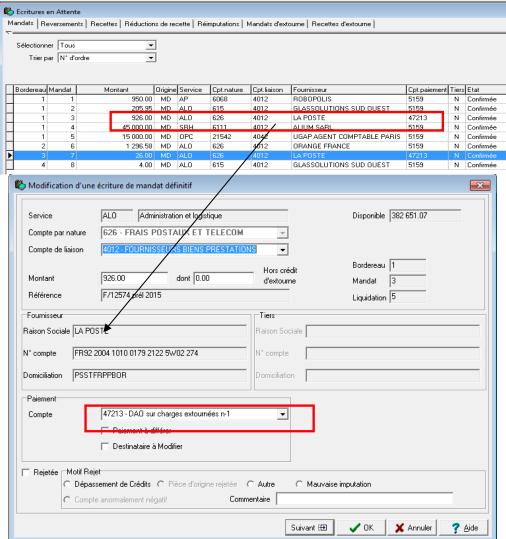
En CG 2015, il est recommandé de <u>subdiviser le 4721</u> en 47213 (par exemple) pour éviter de générer un transfert des DAO du comptable lors de l'enregistrement du prélèvement automatique en 2015.

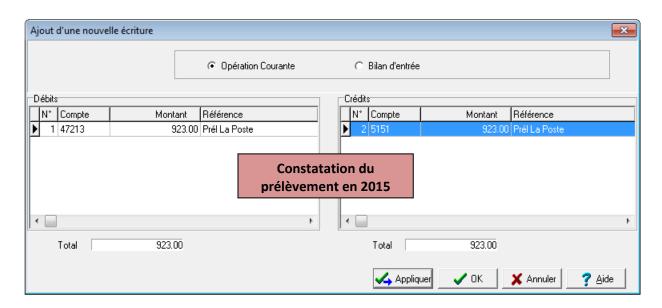


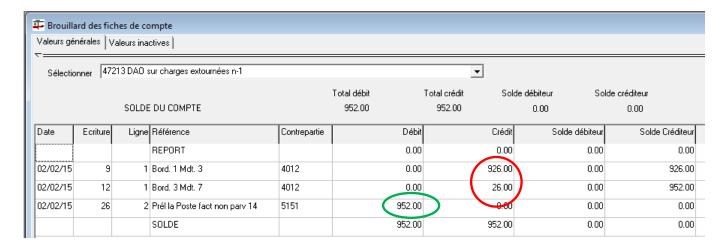
Les mandats définitifs des DAO prélevées en 2015 seront réceptionnés au 4721... (Subdivision pour les DAO sur charges extournées de N-1). Le compte 4081 sera soldé par le mandat d'extourne.



Lors du mandat définitif, le comptable portera une attention particulière à modifier le compte de paiement afin de ne pas générer de paiement.



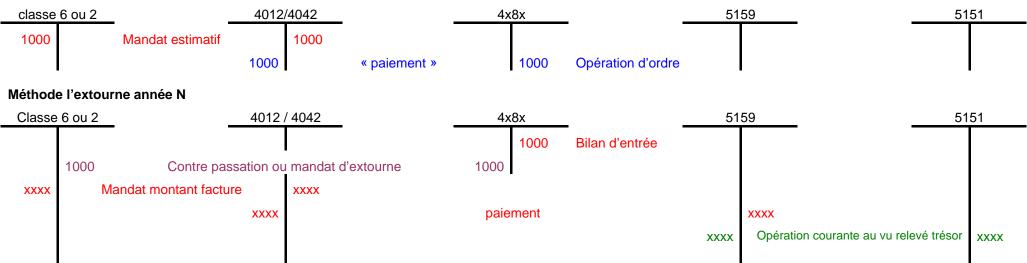




# 6. Schéma des écritures comptables

#### a. L'extourne

# Charges à payer année N-1



Nota: si le montant de la facture est supérieur au mandat estimatif de l'année N-1 – exercice antérieur-, le complément sera impacté sur le budget de l'année en cours N si le montant de la facture est inférieur au mandat estimatif de l'année N-1 – exercice antérieur-, la différence au crédit du compte de classe 6 s'analysera en fin d'année comme un ordre de reversement

#### Produits à recevoir année N-1

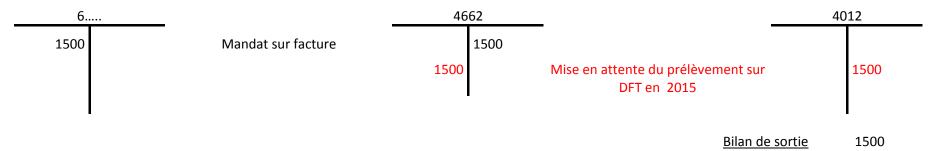


#### Méthode l'extourne année N



# b. <u>Le traitement préconisé des prélèvements automatiques réalisés sur N mais dont la charge se rattache à N-1</u>

**♣** Avant basculement : paiement sur la base de la facture reçue Avant basculement - Traitement en exercice 2014 :



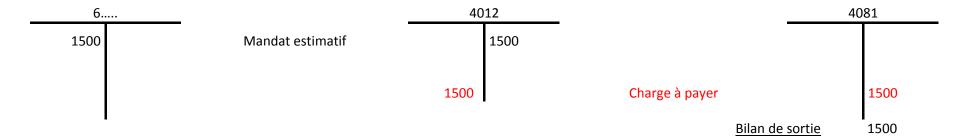
#### Régularisation en exercice 2015 :



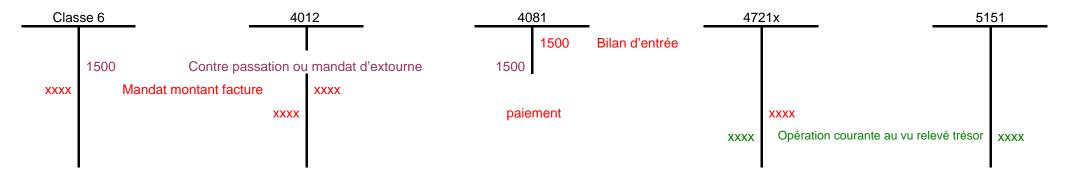
**♣** Après basculement : facture non reçue au 31/12 ⇒ facture évaluée et extournée

(idem - schéma d'écritures page 25)

## Traitement en N-1 (2014):



#### Régularisation en N (2015):



# 7. Comptes liés à l'extourne

#### Comptes de charges (CAP) à payer M9.6 – 2014 (créditeur ou nul)

- 4081 Fournisseurs Factures non parvenues
- 4084 Fournisseurs d'immobilisations Factures non parvenues
- 4282 Personnel Dettes provisionnées pour congés à payer
- 4286 Personnel Autres charges à payer
- 4382 Organismes sociaux Charges sociales sur congés à payer
- 4386 Organismes sociaux Autres charges à payer
- 4482 Etat et autres collectivités publiques Charges fiscales sur congés à payer
- 4486 Etat et autres collectivités publiques Autres charges à payer
- 4686 Charges à payer

#### Comptes de produits (PAR) à recevoir M9.6 – 2014 (débiteur ou nul)

- 418 Clients ordres de recettes à établir
- 4287 Personnel Produits à recevoir
- 4387 Organismes sociaux Produits à recevoir
- 4487 Etat et autres collectivités publiques- Produits à recevoir
- 4687 Autres produits à recevoir (débiteur ou nul)

# 8. Concordances entre les comptes de classes 6 et2, 7 et 1 avec les comptes de CAP et PAR

ue car et l'an	
60 - Achats et variation de stocks	
6011 - Achats de denrées	4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues
6013 - Achats de matières d'œuvre	
6021 - Matières consommables	
6022 - Fournitures consommables	
6028 - Achats d'autres approvisionnements stockés	
6061 - Fournitures non stockables (eau et énergie)	
6062 - Manuels scolaires	
6063 - Fournitures et petit matériel d'entretien	
6064 - Fournitures administratives	
6065 - Linge, vêtements de travail et produits de nettoyage	
6066 - Infirmerie et produits pharmaceutiques	
6067 - Fournitures et matériels d'enseignement (non immobilisables)	
6068 - Autres fournitures (matériels, mobiliers et outillages non immobilisables)	
61 - Services extérieurs	
6111 - Restauration Hébergement	
6112 - Divers prestations d'entretien	
6113 - Voyages	
6118 - Autres activités sous-traitées	
612 - Redevances de crédit-bail	
613 - Locations	4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues
614 - Charges locatives et de copropriété	
615 - Entretien et réparation	
616 - Primes d'assurance	
617 - Études et recherches	
6181 - Documentation générale et administrative	
6186 - Bibliothèque des élèves	
62 - Autres services extérieurs	
621 - Personnels extérieurs à l'établissement	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623 - Publicité, publications, relations publiques	
6245 - Transports pour voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	
6248 - Transports divers	4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues
6251 - Voyages et déplacements du personnel	
6252 - Déplacements d'élèves (hors transport collectif)	

Décembre 2014-

laa	I
6254 - Frais d'inscription aux colloques	
6257 - Réceptions	
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	
627 - Services bancaires	
6281 - Blanchissage	
6282 - Formation des personnels	
6284 - Sorties pédagogiques (hors transport)	
6285 - Hébergements	
6286 - Concours divers (cotisations,)	
6288 - Autres charges externes diverses	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	
631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	4482 - Etat et autres collectivités publiques - Charges fiscales sur congés à payer
632 - Charges fiscales sur congés payés	sur conges a payer
6331 - Versement de transport	
6332 - Cotisation FNAL	
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	4486 - Etat et autres collectivités publiques - Autres charges à payer
6338 - Autres impôts sur rémunérations	
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	
64 - Charges de personnel	
641 - Rémunération personnels non enseignants	
642 - Rémunération personnels enseignants	
6443 - Rémunération du médecin de l'établissement	
6444 - Indemnités de direction et de gestion (formation continue)	4282 - Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer 4286 - Personnel - Autres charges à payer
6445 - Rémunérations des contrats aidés	4382 - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer
6446 - Allocations pour perte d'emploi	
6447 - Rémunérations des assistants d'éducation	
6448 - Autres rémunérations	
6451 - Cotisations à l'URSSAF	
6452 - Cotisations aux mutuelles	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite et pensions civiles	4382 - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer
6454 - Cotisations aux assurances chômage	
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	
65 - Autres charges de gestion courante	
6511 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et procédés	
6516 - Droits d'auteur et de reproduction	
6561 - Transfert aux EPLE	
6562 - Transfert à la collectivité territoriale de	
rattachement	
rattachement 6563 - Transfert aux services de l'Etat	

6565 - Transferts aux autres personnes publiques	
6568 - Divers autres transferts	4686 - Charges à payer
6571 - Bourses nationales d'études, bourses d'équipement et primes à la qualification des élèves	4000 Charges a payer
6572 - Dotation d'équipement des élèves	
6573 - Autres bourses dont remise de principe	
6576 - Aide sociale en faveur des élèves	
6578 - Autres charges spécifiques	
6586 - Contributions du service de la formation continue	4686 - Charges à payer
6587 - Contributions entre budget principal et budget annexe	tooo charges a payer
6588 - Contributions entre services de l'établissement	

CAP immobilisations		
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		
211 - Terrains		
212 - Agencements - Aménagements de terrains		
213 - Constructions		
214 - Constructions sur sol d'autrui		
215 - Installations techniques, matériels et outillages	4084 - Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	
216 - Collections		
217 – Biens historiques et culturels		
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)		
2182 - Matériel de transport		
2183 - Matériel de bureau et informatique		
2184 - Mobilier		

#### **PAR fonctionnement**

PAR fonctionnement	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, march	andises
	701 - Ventes d'objets confectionnés
	703 - Ventes de produits résiduels
	7062 - Produits de la restauration scolaire et de
	l'hébergement
	7066 - Produits issus des actions de formations
418 - Clients – ordres de recettes à établir	7067 - Contribution des participants
125 6.18.18. 0.4.20 40 10001100 4 0148.11	7068 - Autres prestations de service
	7083 - Locations diverses
	7084 - Mise à disposition de personnels facturée
	7087 - Participation d'autres organismes aux frais généraux
	7088 - Autres produits d'activités annexes
74 - Subventions d'exploitation	
	7411 - Subventions ministère de l'éducation nationale
	7415 - Subventions d'autres ministères
	7442 - Subventions de la région
	7444 - Subventions des communes et groupements de collectivités
	7445 - Subventions de l'ASP
	7446 - Subventions de l'Union européenne
4487 - Etat et autres collectivités publiques- produits à recevoir en 2014	7447 - Subventions des autres organismes internationaux
Tecevoii eti 2014	7448 - Autres subventions de collectivités publiques
44877 - Produits à recevoir au titre des subventions de	7461 - Action de mécénat
fonctionnement à compter de 2015	7466 - Dons et legs (caisse de solidarité)
	7468 - Autres dons et legs
	7481 - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage
	7482 - Contributions hors convention des entreprises et organismes professionnels
	7483 - Reversements par des organismes collecteurs de taxes diverses
	7484 - Participation des associations au titre du fonds social
	pour les cantines
	7488 - Autres subventions d'exploitation
75 - Autres produits de gestion courante	
	751 - Redevances pour brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires
	756 - Transferts d'établissements ou de collectivités publics
4687 – Autres produits à recevoir	7583 - Produits de gestion courante provenant de l'annulation de mandats des exercices antérieurs

	7586 - Contributions du service de la formation continue
4687 – Autres produits à recevoir	7587 - Contributions entre budget principal et budget annexe
	7588 - Contributions entre services de l'établissement

	7588 - Contributions entre services de l'établissement
PAR immobilisations	1031 Contranautic at financement des actifs mis à
4487 - Etat et autres collectivités publiques- produits à recevoir en 2014	1021 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - État
	1022 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Région
	1023 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Département
	1024 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Autres Organismes 1027 - Contrepartie et financement des actifs affectés aux établissements 1031 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - État 1032 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Région 1033 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Département 1034 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Autres organismes
	1035 - Dons et legs en capital
44871 - subventions d'investissement à recevoir à compter de 2015	1311 - Etat 1312 - Région 1313 - Département 1314 - Commune et groupement de communes 1315 - Autres collectivités et établissements publics 1316 - Organismes internationaux 13181 - Taxe d'apprentissage 13182 - Participation des établissements à l'équipement du GRETA
	13183 - Versements des organismes collecteurs de taxes diverses 13185 - Fonds commun des services d'hébergement 13186 - Participations reçues pour équipement du groupement de services

13188 - Autres participations et subventions d'équipement

138 - Autres subventions d'investissement reçues

## 9. Glossaire

#### <u>Dépenses</u>:

**Mandats prévisionnels.** Ils sont saisis dans l'exercice où le service fait a été constaté (mise en service pour les biens immobilisés). L'absence de facture empêche de procéder à la liquidation de la dépense. Ils sont transférés en comptabilité générale afin de générer des mandats d'extourne et des crédits d'extourne.

Mandats d'extourne. Cette opération ne génère pas de mandat « papier ». Ils traduisent la contrepassation des écritures fait par GFC, génération d'un crédit pour les comptes de classe 6 et 2. Ils sont réceptionnés dans l'exercice suivant (N) en comptabilité budgétaire. Ils permettent de saisir les mandats définitifs.

**Crédits d'extourne.** Ils sont générés par les mandats d'extourne. Ils correspondent à des prévisions de crédits de l'exercice antérieur (N-1). Ils ne peuvent pas être utilisés pour des opérations de l'exercice en cours (N).

Mandats définitifs. Ils sont saisis en comptabilité budgétaire de l'exercice en cours (N) dès que l'EPLE a reçu les factures permettant de liquider normalement les opérations. Le montant égal ou inférieur au mandat prévisionnel consomme les crédits d'extourne, le montant hors mandat prévisionnel consomme les crédits de l'exercice en cours. Dans ce cas, une ouverture de crédits est alors nécessaire pour les opérations en capital.

#### Recettes:

Recettes prévisionnelles. Les recettes nées au cours d'un exercice qui ne peuvent donner lieu à une liquidation définitive à la date de fin de cet exercice font l'objet d'un ordre de recette établi sur une base provisoire. Elles sont saisies dans l'exercice dans lequel « le service fait » a été constatée (mise en service pour les biens immobilisés). Elles sont transférées en comptabilité générale afin de générer des recettes d'extourne et des crédits d'extourne.

**Recettes d'extourne.** Cette opération ne génère pas d'ordre de recettes « papier ». Elles traduisent la contrepassation des écritures fait par GFC, génération d'un débit pour les comptes de classe 7 et 1. Elles sont réceptionnées dans l'exercice suivant en comptabilité budgétaire. Elles permettent de saisir les recettes définitives.

**Crédits d'extourne.** Ils sont générés par les recettes d'extourne. Ils correspondent à des prévisions de crédits de l'exercice antérieur (N-1). Ils ne peuvent pas servir aux recettes prévues dans l'exercice en cours (N).

**Recettes définitives.** Elles sont saisies en comptabilité budgétaire de l'exercice en cours (N) dès que l'EPLE a tous les éléments permettant de liquider normalement ces opérations. Le montant égal ou inférieur à la recette prévisionnelle consomme les recettes d'extourne, le montant hors recette prévisionnelle représente une plus value pour l'EPLE.